

KIAMIKA



**AVIS PUBLIC
CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2024-2025-2026
DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA**

AVIS est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière 2024-2025-2026 de la Municipalité de Kiamika sera, en 2025, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières. Le rôle d'évaluation peut également être consulté sur le site de la MRC d'Antoine-Labelle (<http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/services-en-ligne>).

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
M.R.C. d'Antoine-Labelle
Édifice Émile Lauzon
425, rue du Pont
Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ainsi que sur le site internet de la MRC d'Antoine-Labelle (<https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/revision-evaluation>) ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement sur la procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière, soit le règlement 509 de la M.R.C. d'Antoine-Labelle et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Kiamika, ce seizième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Marc-André Bergeron
Greffier-trésorier et directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marc-André Bergeron', written over a circular stamp or seal that is partially obscured.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-André Bergeron, greffier-trésorier et directeur général de la Municipalité de Kiamika, résidant à Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, ainsi qu'une copie au bureau municipal, entre 1 heure et 3 heures de l'après-midi, le seizième jour de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.



Marc-André Bergeron
Greffier-trésorier et Directeur général